

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2019

DIVERSES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE - (N° 1696)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL20

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 3

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 14 :

« II. – Au premier alinéa du I de l'article L. 5843-2 du code général des collectivités territoriales dans sa rédaction résultant de la loi n° 2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense, la... *(le reste sans changement)*. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.